
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 2 février 2016

Résolution: CA16 22 0050

Résolution relative à la certification pour les collectivités du Mouvement vélosympathique de Vélo-Québec

Considérant le Plan d'urbanisme de Montréal, le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le Plan local de développement durable 2013-2015 du Sud-Ouest;

Considérant que l'arrondissement encourage le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers;

Considérant que le développement d'un réseau cyclable utilitaire fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre;

Considérant que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif;

Considérant qu'une ville reconnue pour son réseau cyclable apporte une contribution indéniable aux niveaux social, économique, touristique et en matière de santé;

Considérant les investissements de la Ville de Montréal afin d'améliorer le réseau cyclable;

Considérant la volonté de l'Arrondissement que le réseau cyclable soit nettement bonifié sur son territoire et les représentations effectuées à cet effet auprès de la Ville centre;

Considérant le projet-pilote en cours de piste cyclable hivernale au canal de Lachine implanté par l'Arrondissement, la Ville centre et Parcs Canada;

Considérant l'intention de l'Arrondissement de se donner comme objectifs :

- d'augmenter la part modale du vélo sur son territoire;
- de développer le réseau cyclable (utilitaire et récréatif);
- de créer un comité de responsables des questions vélo pour l'Arrondissement;
- d'étendre, relier et intégrer le réseau des sentiers vélos récréatifs;

Considérant que Vélo-Québec accompagne les collectivités qui désirent se joindre au Mouvement vélosympathique;

Considérant que ce programme permet de mettre en valeur les réalisations tout en permettant de faire le bilan de nos acquis et de définir les projets à mettre en œuvre afin de s'améliorer;

Considérant la lettre du maire du Sud-Ouest appuyant Vélo-Québec dans sa volonté de créer un programme de certification Mouvement vélosympathique;

Considérant que la date limite de la première ronde de dépôt des candidatures pour la certification est le 19 mars 2016;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'Arrondissement du Sud-Ouest entreprenne le processus de certification pour les collectivités du Mouvement vélosympathique et dépose sa candidature avant le 19 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08